



## **Réunion téléphonique restreinte du 15 octobre 2018**

**Présents :** MM Michel CORNIAUX – Daniel SION – Dominique HARY

### **COUPE DE LA LIGUE**

#### **Rencontre NOYELLES /LENS US – LILLE LOSC Metro B Coupe Ligue F du 14/10/2018**

Courriel de l'arbitre informant de l'erreur de résultat sur la FMI.

NOYELLES /LENS US – LILLE LOSC Métro B Score 0 – 4

LILLE LOSC Métro B qualifié

#### **Rencontre LE HAMEL OL – ARRAS FCF B Coupe Ligue F du 14/10/2018**

Courriel d'ARRAS FCF B en date du 13/10/2018 informant de son forfait contre LE HAMEL OL.

La commission déclare ARRAS FCF B forfait.

LE HAMEL OL – ARRAS FCF B score 3 - 0.

Amende de 80 euros à ARRAS FCF B

LE HAMEL OL qualifié

#### **Rencontre MARPENT FC – CAMBRAI St ROCH Coupe Ligue F du 13/10/2018**

Courriel de l'arbitre informant de l'erreur de résultat sur la FMI.

MARPENT FC – CAMBRAI St ROCH Score 5 – 5 Tirs au but 1 - 3

CAMBRAI St ROCH qualifié

#### **Rencontre HOLNON FAYET ASC – NOGENT US Coupe Ligue U18 du 07/10/2018**

La commission,

Considérant le joueur BOUAZIZ Yanis licence n°2546286659 de NOGENT US, suspendu de 2 matchs fermes à compter du 23/09/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre, Dit que le joueur BOUAZIZ Yanis ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à NOGENT US sur le score de 3 - 0

Inflige au joueur BOUAZIZ Yanis licence n°2546286659, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 15 octobre 2018 à 00h00

HOLNON FAYET ASC qualifié

Amende de 100 euros à NOGENT US.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **150 euros** (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

M. CORNIAUX  
Président de séance